

DECRET N°73-52 du 3 février 1973

chargeant le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales, de l'intérim
du Ministre de l'Information et du
Tourisme.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
- VU le Décret n°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation
du Gouvernement;
- VU le Décret n°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attribu-
tions des membres du Gouvernement, et le décret n°73-17 du 19
janvier 1973 qui l'a complété ;

DECRETE :

ARTICLE 1er.- Pour compter du 30 Janvier 1973, le Capitaine Moriba
KOFFI, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est
chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et du Tourisme, pendant
l'absence du Chef de Bataillon Pierre KOFFI.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 3 février 1973

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouverne-
ment,

Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS: ER 8 - CS 6 - Ministères 11 - SGG 4 - IAA-DCCT-CMI 3 -
IRF-Cde Chanc.2 - DEP-DCAJL-Dtton Stat.6 - JORD. 1 -